

EXEGESE ANTIQUAIRE ET CRITIQUE SOCIALE CHEZ EMERIC CRUCE

Valéry Berlincourt

Introduction

L'exégèse des concours athlétiques relatés dans la *Thébaïde* de Stace,¹ et tout particulièrement les notes publiées en 1620 par Eméric Crucé,² offrent une occasion privilégiée d'examiner certaines tensions inhérentes à la construction des commentaires et à leur position au sein des discours antiquaires. De surcroît, les notes de Crucé sont dignes d'attention en raison des critiques qui s'y expriment contre d'autres érudits.

Crucé (1590?-†1648)³ – connu par ailleurs pour son projet d'une organisation internationale vouée à la défense de la paix (*Nouveau Cynée*, 1623) – a fait parler de lui parmi les philologues surtout par son commentaire sur les *Silves* accompagnant son édition des *opera omnia* de Stace (1618), dont les critiques contre l'exégèse de Gevartius (1616) ont provoqué une virulente contre-attaque (1619), ainsi que par ses pamphlets (1639, 1640) où il a réagi aux blâmes que Gronovius lui avait adressés en commentant les *Silves* (1637).⁴

Crucé :	Gevartius :	Gronovius :
	1616 : <i>Statii opera</i>	
1618 : <i>Statii opera</i>		
	1619 : <i>Electa</i>	
1620 : <i>In Statii [opera] notae</i>		
		1637 : <i>Diatribes</i>
1639 : <i>Frondatio sive Antidiatribes</i>		
		1640 : <i>Elenchus</i>
1640 : <i>Muscarium sive Helelenchus</i>		
		1653 : <i>Statii opera</i>

¹ Sur la tradition exégétique de la *Thébaïde*, voir Valéry Berlincourt, *Commenter la Thébaïde (16^e-19^e s.) : Caspar von Barth et la tradition exégétique de Stace* (Leiden, 2013) (ci-après Berlincourt).

² EMERICI | CRUCEI | IN I. STATII | THEBAIDOS | NOTAE. || PARISIIS, | Apud LVDVICVM BOVLANGER, | via Iacobeae, ad insigne S. Ludoui-|ci, e regione Collegij Plessaei. | M. DC. XX.

³ Sur sa vie et son œuvre, voir en priorité *Eméric Crucé : Il nuovo Cinea*, éd. Anna Maria Lazzarino Del Grosso (Napoli, 1979), 9-77 (ci-après Lazzarino Del Grosso) ; cf. Berlincourt (ci-dessus n. 1), 81-4.

⁴ Les publications relatives à la polémique avec Gronovius sont réunies dans *Iohannis Frederici Gronovii ... Diatribes ...*, éd. Ferdinand Hand (Lipsiae, 1812).

Ces polémiques ont une dimension sociale : Gevartius et Gronovius dénigrent le statut de « maître d'école » de Crucé, ce qui suscite son indignation – et contribue à ruiner son ambition d'entrer dans le cercle des érudits.⁵

Contrairement aux autres publications philologiques de Crucé, son rarissime ouvrage de 1620 est resté largement ignoré.⁶ Il répond aux *Electa* de Gevartius à propos des *Silves*,⁷ mais discute aussi la *Thébaïde* et l'*Achilléide*. On a affaire, tout comme chez Bernartius (1595), Barclay (1601) et Gronovius (1653), à un recueil de notes éparses, entièrement différent des commentaires linéaires de Barth (1664-65) et Beraldus (1685). La place très inégale accordée aux douze livres de la *Thébaïde* – qui traite de l'expédition lancée depuis Argos par Polynice pour reprendre à Etéocle le trône de Thèbes – témoigne d'un intérêt particulier pour le livre 6 relatant les funérailles d'Opheltès (6.25-248) – l'enfant du couple royal de Némée, dont la mort est provoquée par l'armée argienne en marche vers Thèbes – puis les concours athlétiques organisés en son honneur (6.249-946).

La note à *Theb.* 6.5 sur les jeux panhelléniques

Au début du livre 6, le narrateur présente ces événements comme le mythe étiologique des jeux panhelléniques de Némée, et rappelle aussi l'origine mythique des jeux d'Olympie, Delphes et Corinthe (6.1-24). C'est sur cette introduction que porte l'énorme première note de Crucé, qui occupe à elle seule un quart de l'espace consacré au livre 6.

La première partie, assez courte (ca. 130 mots), de cette note aborde l'objet des vers introductifs de Stace, c'est-à-dire l'origine mythique des jeux panhelléniques. Elle se concentre sur un point de chronologie relatif aux vers 6.5-6, qui désignent les jeux d'Olympie comme les plus anciens : *primus Pisaea per arua | hunc pius Alcides Pelopi certavit honorem*.

[ad 6.5 « p.255 »]⁸ *Primus Pisaea per arua | Hunc pius Alcides, Pelopi certavit honorem. || Sacrorum certaminum originem ordinemque Poeta describit paucis versibus, qui abunde reuincunt Caesarem Scaligerum, Pythia Olympiis vetustiora esse affirmantem. Ratio futilis & illo plane indigna. Hercule & Pelope (ait libr. 1. Poetices <1.23>) quum fuerit antiquior Apollo, quos ipse ludos dicarit, illorum aequae ludis vetustiores arbitrari par est. At non video quid necesse sit Apollinem Hercule facere multo antiquiorem, cum vterque*

⁵ Sur les propos dénigrants de Gevartius et de Gronovius, voir notamment Lazzarino Del Grosso (ci-dessus n. 2), 19-39 et Berlincourt (ci-dessus n. 1), 81. L'ambition de Crucé d'entrer dans le cercle des érudits était proclamée dans son ouvrage de 1618, notamment vol. 2, sig. c̄ ii^v, comme le relève Lazzarino Del Grosso (ci-dessus n. 2), 19-20.

⁶ Sur cet ouvrage, voir Lazzarino Del Grosso (ci-dessus n. 2), 27-31, et, en particulier sur les notes sur la *Thébaïde* et leur réception, Berlincourt (ci-dessus n. 1), 84-9 et index s.v. « Crucé ».

⁷ La polémique contre Gevartius se concentre dans les pages 423-36 et 437-79 ("Auctarium") des notes sur les *Silves* ; cf. Berlincourt (ci-dessus n. 1), 83.

⁸ Les notes de Crucé se réfèrent, non à la numérotation des vers de Stace, mais à la pagination de l'édition de 1618 (en l'occurrence, à sa page 255).

eodem patre sit prognatus. Quid quod nominibus tantum distinguntur, vt mythologi prodiderunt, & Macrobius in Saturnalibus. **Sed ridiculum est in hac fabulosa Theogonia exactam temporum rationem quaerere, nec id adnotare necesse erat, nisi vt constaret magnos viros studio noua comminiscendi in pueriles errores saepissime prolabi.** Est igitur omnium agorum primus Olympicus, eiusque author Hercules, quod Staius docet, & confirmat Pindari Scholiast. Ode 9. Pyth. <schol. Pind. *Ol.* 9.217> πρὸ δὲ τοῦ Ἡρακλέους οὐδεὶς ἦν ἄγων. [...]

Crucé réfute l'idée que les jeux de Delphes seraient plus anciens que ceux d'Olympie, défendue dans la *Poétique* de Jules César Scaliger.⁹ L'autorité qu'il reconnaît à Stace contre Scaliger, et qu'il s'arroge lui-même en reconnaissant celle du poète flavien, mérite d'être soulignée. Relevons aussi qu'il invoque les scolies à Pindare, ce qui reflète sa bonne connaissance de la littérature grecque.¹⁰ Mais le plus remarquable est le ton polémique du discours : Crucé discrédite l'argument de Scaliger en le qualifiant de « futile » et « ridicule » ; mieux encore, il ajoute un méta-commentaire de portée sociale, où il justifie sa critique par la nécessité de dénoncer les erreurs que commettent les « *magni viri* ».

La seconde partie de la note, bien plus ample (plus de 1000 mots), offre sur les jeux Olympiques une véritable petite dissertation, expressément signalée comme telle dans une phrase programmatique.

[...] Iuuat de Olympiis notare multa, sed non multis : Breuiter eorum formam, locum, tempus, praemia, iudices, morem conditionemque certantium exponemus. [...]

Dans les pages qui suivent cette annonce, Crucé discute la liste des épreuves et le lieu où elles sont disputées, la temporalité dans laquelle s'inscrivent les jeux, puis certains aspects du déroulement des compétitions. Son intérêt pour les faits organisationnels s'exprime notamment dans l'exposition des circonstances où l'on recourt à un tirage au sort – un sujet (non mentionné dans la phrase programmatique) qui est encore repris par ailleurs dans un curieux « post-scriptum. »¹¹ Outre Pindare et ses scolies ainsi que le commentaire antique de la *Thébaïde*, les sources nommées incluent Plutarque, Strabon, les *Silves* de Stace, Censorinus, les scolies à Démosthène, Pausanias, Lucien, Homère, Sophocle et Virgile.

Un trait frappant de cette dissertation est la relation seulement collatérale qu'elle entretient avec le texte. Crucé y parle des jeux d'Olympie, alors que les

⁹ *Iulii Caesaris Scaligeri, viri clarissimi, Poetices libri septem* ([Lyon], 1561), vol. 1, chap. 23-26, où sont successivement examinés les jeux Pythiques, Olympiques, Néméens et Isthmiques.

¹⁰ Cf. Berlincourt (ci-dessus n. 1), 87 sur l'intérêt plus général pour la Grèce qui caractérise le commentaire de Crucé.

¹¹ Observons également que deux autres notes consacrées aux vers introductifs du livre 6 possèdent des liens thématiques avec la note initiale. Dans la première d'entre elles, *ad* 6.13, Crucé revient sur le sujet des prix attribués aux compétiteurs, qu'il a déjà abordé dans sa note synthétique. Dans la seconde, *ad* 6.18, il examine une question, celle de la nudité des athlètes, qu'il aurait aussi fort bien pu y traiter.

vers introductifs qu'il commente portent bien sûr prioritairement sur ceux de Némée. Surtout, la présentation des épreuves athlétiques, pertinente pour la suite du livre 6 où sont relatés les concours organisés en l'honneur d'Opheltès, est sans rapport avec ces vers introductifs, qui concernent l'origine mythique des jeux. Ce constat touche à la question fondamentale de savoir quels points se prêtent, respectivement, à être traités de façon globale ou au contraire discutés *ad locum*. Certains éléments de la synthèse que Crucé fournit dans sa note initiale auraient manifestement pu trouver place dans l'exégèse des vers consacrés au déroulement des épreuves.¹² Du reste, on verra qu'il fait référence à cette synthèse lorsqu'il lui arrive de revenir *ad locum* sur un sujet qui y a déjà été abordé.

Dans le même temps, le développement « centrifuge » de Crucé sur les épreuves athlétiques témoigne des tensions qui existent entre les diverses formes du discours antique.¹³ Au début du 17^e s., le genre du commentaire offre encore un espace important à l'expression de ce discours, qui reste souvent fondé sur les textes plutôt que sur les réalités matérielles. Cependant, le terrain est désormais largement occupé par des ouvrages de caractère encyclopédique – celui de Johannes Rosinus (1583) est venu s'ajouter aux travaux pionniers de Flavio Biondo – mais aussi par des monographies spécialisées. Les jeux et épreuves athlétiques¹⁴ sont au cœur d'études comme le *De circo romano* de Jules César Boulenger (1598)¹⁵ et le *De ludis circensibus*, posthume, d'Onofrio Panvinio (1600),¹⁶ ainsi que l'*Agonisticon* de Petrus Faber *alias* Pierre Du Faur de Saint-Jory (1592), qui se présente moins comme une suite de chapitres thématiques que comme un recueil de *variae lectiones*.¹⁷

¹² Un clair exemple est celui des prix attribués, sur lesquels Stace insiste fortement dans son récit du déroulement des épreuves (6.249-946).

¹³ Sur le développement des recherches antiques, voir notamment Roberto Weiss, *The Renaissance Discovery of Classical Antiquity* (Oxford, 1969) et Alain Schnapp, *La conquête du passé : aux origines de l'archéologie* (Paris 1993), 121-219, ainsi que les récentes synthèses de Peter N. Miller, « Major Trends in European Antiquarianism, Petrarch to Peiresc, » dans *The Oxford History of Historical Writing*, éd. Daniel Woolf (Oxford, 2012), vol. 3, 244-60 et Manfred Landfester, « Altertumskunde, » dans *Renaissance-Humanismus (Der Neue Pauly, suppl. 9)*, éd. Landfester (Stuttgart, 2014), 22-32. Cf. Berlincourt (ci-dessus n. 1), 500-17, sur les relations entre commentaires et discours antiques.

¹⁴ Cf. e.g. Peter Gummert, « Sport, » dans *Renaissance-Humanismus* (voir ci-dessus, n. 13), 924-31, sur le jugement que la Renaissance porte sur les activités « sportives ».

¹⁵ *Iul. Caesaris Bulengeri De circo romano, ludisque circensibus, ac circi & amphitheatri venatione, liber* (Lutetiae Parisiorum, 1598).

¹⁶ *Onuphrii Panvini Veronensis De ludis circensibus libri II, De triumphis liber unus ...* (Venetiis, 1600). Ce traité n'est, en fait, qu'une partie d'un projet beaucoup plus vaste : voir Jean-Louis Ferrary, *Onofrio Panvinio et les antiquités romaines* (Rome, 1996).

¹⁷ *Agonisticon Petri Fabri ... sive De re athletica ludisque veterum gymniciis, musicis, atque circensibus spicilegiorum tractatus, tribus libris comprehensi, opus tessellatum* (Genève [« Lyon »], 1592). Sur les *variae lectiones* et autres miscellanées, voir en dernier lieu Harm-Jan van Dam, « Adversaria, Annotationes, Miscellanea, » dans *Brill's Encyclopaedia of the Neo-Latin World*, éd. Philip Ford, Jan Bloemendal et Charles Fantazzi (Leiden, 2014), 921-3 ; cf. Berlincourt (ci-dessus n. 1), 208-10, et 516 sur les matières antiques.

Dans ces conditions, les commentateurs renoncent parfois à approfondir la matière des concours athlétiques ; cette attitude trouve une illustration caractéristique chez Barth (1664-65), qui tend d'ailleurs à renvoyer explicitement son lecteur à la littérature antique et tout particulièrement à l'étude de Faber. A l'inverse, Crucé ne mentionne que très rarement cette littérature, et il adopte surtout dans sa note initiale une attitude radicalement différente de celle de Barth, en ce sens qu'il y développe le sujet des jeux panhelléniques d'une façon qui s'approche de ce que ferait un discours encyclopédique ou monographique.¹⁸ Signalons, dans la partie finale de cette note, la présence d'un méta-commentaire où l'ampleur de ce développement est thématifiée et justifiée – et où est invoqué le précédent d'une énorme discussion qu'un prédécesseur, Bernartius (1595), avait consacrée à une autre matière antique.¹⁹

Les notes sur les jeux en l'honneur d'Opheltès

L'examen de quelques-unes des notes portant sur la vaste partie du livre 6 qui relate les compétitions permet de préciser l'analyse et d'en élargir le champ.

Dans la course de chars, Stace dépeint aux vers 6.418-419 la crinière des chevaux ondulant sous l'effet de la vitesse : *stantesque reflectit | aura iubas*.²⁰

[ad 6.418 « p.282 »] *Stantesque reflectit Aura iubas.* || Homerus Iliad. ψ. <23.367> χαῖται δ' ἔρρῶοντο μετὰ πνοιῆς ἀνέμοιο. *Iubae mouebantur flatibus venti.* Multa alia hic expressa sunt ex Graeco illo fonte.

En citant un parallèle iliadique puis en relevant que « beaucoup d'autres éléments ont été puisés à cette source, » Crucé fait preuve, au-delà de ses compétences d'helléniste, d'une certaine attention pour l'importance que l'*imitatio* revêt dans l'écriture de Stace.

Il en va de même, dans la course à pied, pour les vers 6.604-605 qui décrivent Parthénopée talonné par un poursuivant : *inspiratque humeros flatuque et corporis umbra | terga premit*.²¹

[ad 6.604 « p.291 »] *Inspiratque humeros, flatuque & corporis umbra | Terga premit.* || Imitatio Virgilij in 5. <Aen. 5.324> *Ecce volat, calcemque terit iam calce Diorea, | Incumbens humeris.* Vel potius Homer. Iliad. ψ. <23.763-765> στήθεος ὡς Ὀδυσσεύς θέεν ἐγγύθεν, αὐτὰρ ὄπισθεν | ἴχνια τύπτε πόδεσσι πάρος κόνιν ἀμφοχυθῆναι· | καὶ δ' ἄρα οἱ κεφαλῆς χέ' αὐτμένα δῖος Ὀδυσσεύς. *Sic Vlysses currebat prope : & a tergo premebat pedibus vestigia, antequam pulvis ea occultaret, & in eius caput effundebat : halitum nobilis Vlysses.*

¹⁸ Voir en particulier les chapitres de la *Poétique* de Scaliger cités n. 9.

¹⁹ Sur ce point, voir Berlincourt (ci-dessus n. 1), 517.

²⁰ Les éditions actuelles lisent *repectit*.

²¹ Les éditions actuelles lisent *humero et pectoris*.

En mettant ici le texte de la *Thébaïde* en relation à la fois avec les jeux athlétiques de l'*Illiade* et avec ceux de l'*Enéide*, Crucé se montre sensible aux finesses de la poésie statienne.

Les deux notes citées à l'instant sont cependant peu représentatives de l'exégèse de Crucé, qui – à la différence d'un commentateur comme Barth – ne se penche que très rarement sur l'*imitatio* dans sa discussion des jeux.

L'une des notes, bien plus fréquentes, qui témoignent de son goût pour les *realia* est consacrée au tirage au sort, évoqué aux vers 6.389-390, par lequel chaque concurrent de la course de chars se voit assigner sa place : *et iam sortitus Prothous uersarat aena | casside, iamque locus cuique est et liminis ordo.*

[ad 6.389 « p.280 »] *Et iam Sortitus Proteus versarat Ahena | Casside, iamque locus cuique est & liminis ordo. || Iam praemisimus quaedam de sortitione in ludis vsurpata*, quam agnoscit etiam Homerus, Iliados. ψ <23.352-364> ἄν δ' ἔβαν ἐς δίφρους, ἐν δὲ κλήρους ἐβάλλοντο· [...] οἱ δ' ὤκα διέπρησσαν πεδίοιο. Qui versus agonum currulium formam graphice delineant. *Ascenderunt*, inquit Homerus, *In currus, & iniecerunt sortes*: [...] *Hi autem campum celeriter pe<r>currabant*. Hinc μοῖραν ἀέθλον vocat Pindarus, Ode 6. Olymp. <6.79.> Romae etiam praetor ex vrna educebat quadrigarum missus. Tertull. de spectaculis <16>.

Cette note (ca. 220 mots) débute par un méta-commentaire touchant à la construction de l'exégèse, dans lequel Crucé, se référant évidemment à sa dissertation initiale, souligne qu'il a déjà parlé de l'usage du tirage au sort dans les jeux ; elle illustre ainsi de manière exemplaire les questions de répartition auxquels ce commentateur est confronté.²² Ajoutons en outre que, si Crucé – contrairement à Bernartius *ad loc.* – reste ici centré sur le contenu du passage concerné, il développera en revanche de nombreux points hors contexte, comme pourraient le faire d'autres types de discours antiques, lorsqu'il reviendra dans une autre circonstance sur le sujet du tirage au sort.²³

L'intérêt de Crucé porte parfois sur le déroulement même des compétitions, comme aux vers 6.593-594, où l'on donne le signal du départ de la course à pied en faisant tomber un objet qui était placé devant les concurrents, ce qui leur offre un « seuil de départ équitable » :²⁴ *ut ruit atque aequum submisit regula limen, | corripuere leues spatium.*

[ad 6.593 « <p.290> »] *Vt ruit atque aequum summisit regula limen.* || In stadio, seu circo, funis per totam longitudinem carcerum extendebatur, idemque sub initia ludorum, priusquam mitterentur quadrigae, aut cursores demittebatur ad terram, quasi signum agonis : Quod clare indicat Statius quum ait regulam ruisse, & protinus nudam cohortem cursorum corripuisse spatium. Regula enim

²² Le passage de l'*Illiade* dont il cite et traduit ici quatorze vers est du reste déjà mentionné dans le « post-scriptum » de la dissertation initiale.

²³ ad 10.226 « p.441 » *sortem undique poscunt*, à propos de la sélection d'une troupe de soldats.

²⁴ Je retiens pour *aequum ... limen* l'interprétation de Jean-Paul Thuillier, « Stace, *Thébaïde* 6 : les jeux funèbres et les réalités sportives, » *Nikephoros* 9 (1996), 151-67, ici 160.

hic nihil aliud est quam funis, quae & linea alibi dicitur, vt apud Cassiodorum in descriptione Circi. <uar. 3.51.7> *Alba linea non longe ab ostiis in vtrumque podium quasi regula directa perducitur, vt quadrigis progredientibus inde certamen oriretur, ne dum se propere conantur elidere, spectandi voluptatem viderentur populis abrogare. Viri docti putant hanc lineam a carceribus ad metam pertinuisse, quibus non assentior, & aperte refragantur verba illa statij. Aequum summisit regula limen.* Quomodo enim dicitur submisisse limen, nisi intelligatur fuisse in limine seu carceribus : Aut cui bono funis ille per totam circi longitudinem mediamque ipsius aream extensus ? At modo illius per carceres ducti vsus erat, vt certaturi cohiberentur, dum signum daretur ludis, & quadrigis progredientibus inde certamen oriretur, inquit Cassiodorus, quem Scaliger in 2. Manilij citat : nec tamen eius sententiae mentem aduertit, Sed & pari oscitantia videtur legisse glossas in voce *Transenna*, quam exponunt βρόχον ἐν ἀφετηρίαις τεταμένον, *funem in carceribus extensum.* Nihil de meta, sed & insignem eiusdem interpretis inconstantiam facile deprehendes, in explicatione illius versus Ouidiani. <am. 3.2.19> *Quid frustra refugis ? Cogit nos linea iungi.* Nam in commentario suo Maniliano, lineam hanc exponit, transennam, & funem a carceribus ad metas ductam. At in obseruationibus Propertianis idem vocabulum interpretatur funem cretatum, quo coercebantur in sedibus suis spectatores, ne spectaculo sibi inter se officerent : Non potuit certe vna linea duobus illis vsibus sufficere, vt clarum est. Ego, vt Ouidij locum in transcurso attingam, lineam accipio, pro regula ; de qua hic noster Papinius. Haec enim cum demittebatur, signum erat commissionis ludorum, ideoque tunc ad theatri vel circi spectacula, cuncti, relicto stadio, vel campo discedebant, vbi necessario iungebantur, & vt fieri solet in tanta multitudine, densabantur. Nec aliter diuitem lineam expono apud Martialem <8.78.7>, de qua tam varia multi argutanrur [*sic*]. Metonymice enim epigrammatographus, ludos in quibus missilia spargebantur, diuitem lineam appellauit, signum, pro re significata, vsurpans. **Nec vero recte putat Scaliger ipsam lineam, seu, quod idem existimat, transennam idcirco ἀπαλλαγὴν in glossis vocari, quod ad cuneos tunc discedendum esset, loci capiundi causa ; ratio nominis petenda potius ab aurigis & cursoribus, qui linea demissa e carceribus discedebant, certamenque inibant. Profecto magnorum interpretum errores mecum aliquando reputans, animaduerto eorum scripta non modo legenda esse, sed etiam aestimanda.** Non inficior tamen fuisse quandam lineam in circo a carceribus ad metam vsque protensam, quae & principium & finis esset cursus. Id colligo ex scholiaste Pindari Ode 9. Pyth. <schol. Pind. Pyth. 9.209> ἐχάρασσον (ἐν σταδίῳ) γραμμὴν τίνα ἦν ἀρχὴν καὶ τέλος εἶχον οἱ ἀγωνιζόμενοι, ὅθεν καὶ παροιμία, μὴ κίνει γραμμὴν. *Figurabant lineam quandam (in circo) quam certantes haberent pro initio & fine cursus : vnde paroemia : Ne moueas lineam.* Sed haec diuersa est ab illa cuius glossae, Ouidius, Cassiodorus, supra meminerunt, designabat enim spatia cursus : at **nostra linea, seu regula, praetendebatur carceribus & certaturis tanquam obex, donec praetori aut editori libuisset eam demittere ad terram, & tunc ludi committebantur, vt ex Papinio, & authoribus illis obseruo, quos apposite quidem citauit Scaliger, sed male est interpretatus :** Satis iam constat cur Papinius dixerit regulam seu lineam submisisse limen, quod Graece ita expressit Lucianus in calumnia <calumniae non temere credendum 12> ἀγαθὸς δρομεὺς ὑσπληγγος ἐυθύς καταπεσοῦσης. *Bonus cursor vt primum linea decidit &c.* **Quem locum Bulengerus male vertit cap. 12. sui circi, Bonus cursor, inquit, repaguli**

[errata : repagulis] & tabulatis ad terram lapsis. Exposuit ὑσπληγγω tabulatum, sed lineam praestat ea voce intelligere, vt ex praedictis liquet, praesertim ex verbis Papinij, quae ille nihilo rectius est interpretatus. Et totus illius tractatus de carceribus circi est intricatus & instabilis. Nec vero animaduertit duplicem fuisse in circo lineam, vt supra notauimus, sed vtramque confundit.

Dans cette note assez longue (ca. 640 mots), Crucé s'efforce de démontrer que le terme de *regula* chez Stace, ainsi que celui de *linea* dans d'autres textes, se réfèrent à un objet disposé parallèlement à la ligne de départ. Une grande place est accordée à l'examen de sources antiques, mais aussi d'études récentes. Le fait que ces études récentes soient un commentaire, celui de Joseph Scaliger sur Manilius (déjà visé par l'expression « *Viri docti putant...* »), et une monographie, celle de Boulenger, reflète la contribution conjointe que ces deux formes de discours apportent alors à l'approfondissement du savoir antique. Par ailleurs, il est significatif que Crucé cite le traité de Boulenger non pas pour y renvoyer le lecteur, mais pour évaluer ses acquis. Les critiques qu'il lui adresse ne concernent que des éléments de contenu : traduction erronée d'un passage de Lucien, mauvaise compréhension du texte de Stace, et plus généralement manque de clarté et de précision. Crucé procède de façon en partie différente à l'égard de Scaliger : s'il lui reproche d'avoir mal exploité les sources, il ajoute aussi un méta-commentaire où il proclame que l'on ne doit pas seulement lire les œuvres des « *magni interpretes* », mais également les soumettre à un jugement.

Conclusion

Les critiques de Crucé contre les « *magni viri* » ou « *magni interpretes* » que l'on lit dans les notes sur la *Thébaïde* citées ci-dessus méritent d'être replacées dans la perspective plus large de sa production philologique.

Dans l'exégèse sur les *Silves* que contient l'ouvrage largement ignoré de 1620, puis dans les pamphlets bien connus des années 1639-1640 sur les *Silves*, les griefs de Crucé contre les « grands érudits » et son indignation contre le dédain témoigné envers les « maîtres d'école » constituent des réactions aux attaques personnelles qu'il a subies, respectivement, dans les *Electa* de Gevartius (1619) et dans les publications de Gronovius (1637, 1640).²⁵

Or les notes sur la *Thébaïde* incluses dans l'ouvrage de 1620, que l'on a analysées ici, révèlent que ces réactions s'inscrivent dans une révolte plus générale. Dans ces notes, Crucé s'en prend en effet aux « grands érudits » indépendamment de sa rancœur contre Gevartius (et bien sûr indépendamment des attaques de Gronovius qui sont postérieures), puisque, en commentant les épopées de Stace, Crucé s'avance sur un terrain qui n'a guère été foulé par ce

²⁵ Cf. Introduction.

personnage.²⁶ Il convient de remarquer que, dans ce contexte aussi, les doléances de Crucé possèdent à l'évidence une relation avec son propre statut ; cette relation est particulièrement visible dans l'une des notes consacrées aux funérailles d'Opheltès, où Crucé déplore le mépris dont les « *fastidiosi Doctores* » et « *callidi homines* » accablent les « *grammatistae* » et « *paedagogi*, » se référant par là aux vexations infligées à la catégorie sociale qui est la sienne.²⁷ Dans l'exégèse de Crucé sur la *Thébaïde*, il apparaît clairement aussi que sa révolte contre les « grands érudits » est associée à des critiques dirigées contre les Scaliger, père et fils.²⁸ Ce sont eux que visent les notes *ad* 6.5 et *ad* 6.593 discutées dans les sections ci-dessus, mais également – de manière significative – la note, mentionnée à l'instant, où Crucé évoque la catégorie sociale à laquelle lui-même appartient.²⁹ Du reste, Crucé ne fait référence à l'autorité de ses cibles qu'à propos des Scaliger, et non à propos de figures comme Bernartius ou Boulenger.³⁰

Ces enseignements trouvent une confirmation dans le commentaire sur les *Silves* que Crucé a publié en 1618. D'une part, son animosité contre les « grands érudits » s'y exprimait déjà ponctuellement, ce qui montre qu'elle préexistait aux attaques de Gevartius.³¹ D'autre part, cette animosité y était déjà suscitée par l'un des deux personnages – en l'occurrence Jules César Scaliger – dont Crucé dénonce l'autorité dans ses notes de 1620 sur la *Thébaïde* de Stace.³²

Universität Basel

²⁶ Lazzarino del Grosso (ci-dessus n. 2), 29-30 n'établit pas cette distinction.

²⁷ *ad* 6.240 « p.271 », cité dans Berlincourt (ci-dessus n. 1), 84 ; cf. Lazzarino Del Grosso (ci-dessus n. 2), 29-30.

²⁸ Ces critiques n'excluent pas d'occasionnels éloges : Crucé loue Joseph Scaliger notamment *ad* 3.418 « p.140 » ; *ad* 12.353 « p.521 » il prend son parti contre Lipse sans le nommer (cf. n. 30).

²⁹ Les lignes concernées (cf. n. 27) se situent à la suite d'un développement qui réfutait une interprétation de Joseph Scaliger, ce que ne relève pas Lazzarino del Grosso (ci-dessus n. 2), 29-30.

³⁰ Il en va de même pour Lipse (que Crucé loue certes, comme le souligne Lazzarino Del Grosso [ci-dessus n. 2], 31, mais critique également : voir *ad* 10.527 « p. 454 » cité dans Berlincourt [ci-dessus n. 1], 557, et *ad* 12.353 « p. 521 » cité *ibid.*, 566-7).

³¹ Voir la note *ad silv.* 2.1.137, discutée par Lazzarino Del Grosso (ci-dessus n. 2), 22.

³² Le fait que la note *ad silv.* 2.1.137 (cf. n. 31) est dirigée contre Scaliger n'est pas relevé par Lazzarino Del Grosso (ci-dessus n. 2), 22. C'est à cette note que se réfère Gevartius, *Electa*, 155, lorsqu'il blâme Crucé d'avoir attaqué cet érudit.